

# Plateforme observation sociale et médico-sociale

## Pays de la Loire

Lettre électronique n°10 – Janvier 2017

### LA VIE DE LA PLATEFORME

#### COMITE TECHNIQUE

La prochaine réunion du comité technique aura lieu le 31 mars 2017 de 10h à 12h à la DRDJSCS, sur le site de la MAN. Sont notamment prévus à l'ordre du jour,

- le lancement officiel d'un site internet dédié spécifiquement à la Plateforme,
- ainsi que le choix de thèmes de travail dans la perspective à la fois d'un atelier de réflexion restreint au sein de la Plateforme et de la prochaine conférence annuelle des partenaires (fin 2017).

#### LA CONFERENCE ANNUELLE DES PARTENAIRES

La dernière conférence s'est déroulée le 6 décembre dernier à Angers. Un compte-rendu des contenus et échanges sera bientôt disponible sur le site de la Plateforme.

#### GROUPE DE TRAVAIL HEBERGEMENT-LOGEMENT

Ce groupe de travail est réactivé depuis décembre 2016. Une première rencontre a eu lieu le 15 décembre. Le travail porte sur l'alimentation des indicateurs du diagnostic 360°, mesure du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans ses aspects hébergement-logement. Le compte-rendu de la réunion est disponible et sera joint au mail d'invitation concernant la seconde rencontre prévue le 7 février 2017 de 9h30 à 12h30.

#### GROUPE DE TRAVAIL VIE ASSOCIATIVE

Ce groupe de travail sera réactivé en 2017. Une première réunion devrait avoir lieu le 28 avril 2017.

### VEILLE DOCUMENTAIRE

#### COHESION SOCIALE (revenus, pauvreté, surendettement, inclusion bancaire, accès aux droits, participation sociale...)

##### Publications nationales :

#### Invalidité et minima sociaux : quels effets du passage de la retraite de 60 à 62 ans ?

Les Dossiers de la Drees, n°6, octobre 2016 (Drees)

*Près d'une personne sur trois n'est ni en emploi, ni à la retraite aux alentours des 60 ans, c'est-à-dire juste avant l'âge minimal de départ à la retraite de droit commun. La majorité d'entre elles sont dans une situation de chômage ou d'invalidité ; d'autres sont couvertes par un minimum social ou ne touchent aucun revenu personnel. Le recul de l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 60 à 62 ans, instauré par la réforme des retraites de 2010, induit un décalage du départ à la retraite. Il a également un effet direct sur ces prestations, notamment via une persistance accrue de la situation des personnes hors de l'emploi.*

*Entre 125 000 et 150 000 personnes supplémentaires bénéficieraient d'une pension d'invalidité entre 60 et 62 ans, soit un peu moins de 8% de cette classe d'âge, occasionnant à partir de fin 2017, un surcoût d'environ 1,2 à 1,5 milliard d'euros pour les régimes gestionnaires des pensions d'invalidité. Parallèlement, environ 80 000 personnes supplémentaires – soit 5%*

*de la classe d'âge – seraient allocataires de l'un des trois principaux minima sociaux en termes d'effectifs, pour un supplément d'allocations versées de l'ordre de 600 millions d'euros par an.*

<http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd06.pdf>

## **La vie sociale entravée des familles aux ressources modestes**

La Lettre de l'ONPES, n°6 ; septembre 2016 (ONPES)

*Poursuivant ses travaux sur les Budgets de référence, l'ONPES s'interroge cette fois-ci sur les arbitrages de consommation des ménages avec enfants qui n'en disposent pas sans pour autant être pauvres sur un plan monétaire. Cette recherche approfondit les résultats menés entre 2012 et 2014 ayant abouti à l'établissement de budgets de référence à partir de la consultation de groupes citoyens sur les besoins nécessaires pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne et pour pouvoir participer pleinement à la société.*

*L'étude confiée à trois chercheurs du CREDOC s'appuie sur des enquêtes quantitatives et une campagne d'entretiens qualitatifs. Elle met au jour les conditions de vie précaires de cette catégorie de ménages, inquiète de son avenir.*

[http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Lettre\\_ONPES\\_no6.pdf](http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Lettre_ONPES_no6.pdf)

## **Les foyers bénéficiaires du Rsa – 1,87 million fin juin 2016**

Rsa conjoncture, n°15, septembre 2016 (CNAF)

*Au titre de juin 2016, 1,87 million de foyers résidant en France entière bénéficient du revenu de solidarité active (Rsa) versé par les caisses d'Allocations familiales (Caf). Après avoir connu un net ralentissement entre mars 2015 et mars 2016, le nombre de bénéficiaires décroît de 1,2% entre juin 2015 et juin 2016.*

*En corrigeant les données des variations saisonnières et en neutralisant l'effet des revalorisations du barème, les effectifs diminuent de 1,5% entre mars et juin 2016, confirmant la baisse déjà observée au trimestre précédent (-0,9% entre fin 2015 et mars 2016).*

*Depuis le début de l'année 2016, les Caf ont versé 5,26 milliards d'euros au titre du Rsa socle. Les masses financières connaissent ainsi une relative stabilité par rapport au second semestre 2015.*

[http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/rsa\\_conjoncture/Rsa\\_Conjoncture\\_n%C2%B015.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/rsa_conjoncture/Rsa_Conjoncture_n%C2%B015.pdf)

## **Les modes de vie des ménages vivant avec moins que le budget de référence**

Collection des Rapports, n°R331, juin 2016 (Crédoc)

*Entre 2012 et 2014, sous l'impulsion de l'ONPES, des budgets de référence (BDR) ont été construits pour définir les biens et services nécessaires « pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne (se nourrir, se loger, avoir accès à la santé...) mais aussi pour avoir la possibilité de participer à la vie sociale ». Ces travaux ont associé 31 groupes de discussion (focus groups) qui se sont réunis dans deux villes de province, Dijon et Tours. Les points de vue des groupes de citoyens ont été complétés par l'analyse d'experts pour certains domaines (alimentation, logement, complémentaire santé, transports) et par les réflexions du comité de pilotage. Après valorisation monétaire, ces paniers de biens et services ont été transformés en « budgets de référence », somme des différents postes budgétaires (alimentation, équipement de la maison, éventuels frais de garde d'enfants, logement, vêtements, santé, produits d'hygiène, loisirs, transports...).*

*La présente recherche se situe dans le prolongement des travaux sur le budget de référence. La question centrale est celle des modes de vie des ménages « modestes », c'est-à-dire vivant avec des revenus supérieurs au seuil de pauvreté mais inférieurs au budget de référence.*

*Comment font ces ménages pour boucler leur budget ? Quels arbitrages sont-ils amenés à faire pour s'en sortir ? Quelle perception ont-ils des effets de leur niveau de budget sur leur sentiment d'intégration ?*

<http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R331.pdf>

## **Les sans-domicile en France : caractéristiques et principales évolutions entre 2001 et 2012**

Économie et Statistique, n°n°488-489 P25, septembre 2016 (Insee)

*Plus de 140 000 personnes sont sans-domicile en France en 2012, soit une augmentation de plus de 50% en onze ans. En particulier, les sans-domicile nés à l'étranger, venant pour beaucoup des anciennes colonies françaises, sont nettement plus nombreux qu'en 2001. Parmi les adultes sans-domicile dans les agglomérations de 20 000 habitants ou plus, si la population masculine reste majoritaire, c'est parmi les femmes et les enfants que la progression a été la plus forte. L'accueil en centre reste le mode d'hébergement principal des sans-domicile, mais l'hébergement en hôtel s'est particulièrement développé pour accueillir les couples sans-domicile toujours plus nombreux. Le nombre d'adultes hébergés y a plus que triplé. Concernant leur situation vis-à-vis du marché du travail, un quart des adultes sans-domicile de moins de 65 ans travaillent et tirent des ressources de leur activité. Près d'un sur deux se dit « chômeur » et un sur dix n'est pas autorisé à travailler (notamment demandeur d'asile ou en congé maladie de plus de trois mois). La ressource la plus souvent perçue par les sans-domicile est le revenu de solidarité active (RSA), puis les revenus issus du travail. L'allocation logement et les allocations familiales sont fréquemment citées par les sans-domicile francophones alors*

*que l'allocation temporaire d'attente est une ressource fréquente pour les non-francophones. L'état de santé perçu des sans-domicile est moins bon que celui des personnes vivant dans un logement ordinaire. Les non-francophones se disent moins souvent en bonne santé que les autres sans-domicile, ils sont également moins nombreux à disposer d'une couverture maladie.*  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2123142/ES488B.pdf>

## **Entre 2010 et 2015, les inégalités de patrimoine se réduisent légèrement**

Insee Première, n°1621, novembre 2016 (Insee)

*Début 2015, la moitié des ménages vivant en France possèdent plus de 158 000 euros de patrimoine brut et concentrent 92 % des avoirs patrimoniaux des ménages. Les 10 % les mieux dotés disposent d'au moins 595 700 euros de patrimoine brut et détiennent près de la moitié de la masse totale de celui-ci. Les 1 % des ménages les plus aisés en matière de patrimoine possèdent chacun plus de 1,95 million d'euros d'actifs. À l'opposé, les 10 % de ménages les moins dotés détiennent chacun moins de 4 300 euros de patrimoine et collectivement moins de 0,1 % de la masse totale. Le montant des actifs accumulés varie selon la position des membres des ménages dans le cycle de vie, mais aussi selon leur catégorie socioprofessionnelle : détenteurs d'actifs professionnels, les ménages d'indépendants ont en moyenne un patrimoine plus élevé que les ménages de salariés.*

*Entre début 2010 et 2015, en excluant le patrimoine relatif aux véhicules, à l'équipement de la maison, aux bijoux et aux œuvres d'art, les inégalités globales de patrimoine mesurées par l'indice de Gini ont légèrement diminué. Elles se sont cependant accentuées parmi les ménages les plus modestes.*

*Les ménages les plus jeunes ont su profiter de taux bas pour accéder à la propriété : le poids de l'immobilier a ainsi augmenté de 6 points en cinq ans pour atteindre, début 2015, 70 % de la valeur de leur patrimoine privé brut (hors biens durables et de valeur).*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2496232>

## **L'état de la pauvreté en France**

Rapport statistique 2016 du Secours Catholique, novembre 2016

*Le rapport statistique 2016 du Secours Catholique repose sur l'analyse de 85 179 situations distinctes parmi les 1 463 000 personnes accueillies par le Secours Catholique en 2015. Il dessine un paysage de la France des pauvretés où les disparités territoriales et les inégalités ne cessent de se creuser.*

<http://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/rs15couv-bd.pdf>

## **Viols et agressions sexuelles en France : premiers résultats de l'enquête Virage**

Population et Sociétés, n°538, novembre 2016 (Ined)

*Les femmes rapportent des viols et des agressions sexuelles dans des proportions très supérieures à celles des hommes. Pour elles, les violences dans le cadre des relations conjugales s'ajoutent aux violences subies dans la famille dès l'enfance et l'adolescence, ainsi que des agressions sexuelles vécues tout au long de la vie dans les différents espaces de vie (travail, espace public).*

[https://www.ined.fr/fichier/s\\_rubrique/25953/538.population.societes.2016.novembre.viols.agression.sexuelle.fr.pdf](https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/25953/538.population.societes.2016.novembre.viols.agression.sexuelle.fr.pdf)

## **Agir contre la solitude : contre les solitudes, quelles solutions ?**

Synthèse d'étude, décembre 2016 (Crédoc)

*Cette étude réalisée pour la Fondation de France montre qu'un Français sur dix est en situation objective d'isolement. Ils ne rencontrent et passent du temps avec d'autres personnes que très rarement (uniquement quelques fois dans l'année voire jamais), quels que soient les réseaux de sociabilité étudiés dans l'enquête : famille, amis, voisins, vie associative et professionnelle. La faible fréquence de leurs contacts laisse supposer que ces personnes objectivement isolées sont en situation de vulnérabilité psycho-sociale dans la mesure où il leur est probablement plus difficile de s'appuyer sur un membre de leur entourage en cas de coup dur, d'échanger leurs joies et leurs peines, et de bénéficier des bienfaits des liens sociaux forts. 22% des Français ont des liens réguliers dans un seul réseau social et 68% ont des liens nourris dans plusieurs milieux différents. Les Français apparaissent relativement moins isolés que leurs voisins européens.*

[http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/les\\_solitudes\\_en\\_france\\_2016\\_-\\_synthese.pdf](http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/les_solitudes_en_france_2016_-_synthese.pdf)

## **L'évaluation des politiques publiques en faveur de l'accès aux droits sociaux**

Rapport d'information, n°4158, octobre 2016 (Assemblée Nationale – Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques)

*Ce rapport dresse un panorama du non-recours aux droits sociaux en France (RSA, ACS, ASPA) et fait 16 propositions pour améliorer l'accès à ces droits.*

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i4158.pdf>

## **Entre revenu disponible et dépenses pré-engagées : combien reste-t-il aux bénéficiaires de revenus minima garantis ?**

Dossiers de la Drees, n°11, décembre 2016 (DREES)

*Les ménages ne disposent pas totalement librement de leur revenu disponible, une partie étant déjà pré-engagée pour certaines dépenses. En 2011, les ménages de France métropolitaine consacrent ainsi un peu plus du tiers de leur revenu disponible à des dépenses pré-engagées. Cette part est supérieure pour les ménages bénéficiaires de revenus minima garantis : elle s'élève à 42% en 2012, selon l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux menée par la DREES.*

*Le poste principal des dépenses pré-engagées est le logement (y compris remboursements d'emprunts immobiliers), qui représente 29% du revenu disponible des ménages bénéficiaires de revenus minima garantis et 19% de celui de l'ensemble des ménages de France métropolitaine.*

*Une fois les dépenses pré-engagées déduites du revenu disponible, la moitié des personnes vivant dans un ménage bénéficiaire de revenus minima garantis disposent d'un revenu arbitral par unité de consommation mensuel inférieur à 500 euros. Si l'on déduit en outre de ce montant les dépenses alimentaires, un bénéficiaire sur deux se retrouve avec moins de 330 euros par mois et par unité de consommation.*

<http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd11.pdf>

## **Les foyers bénéficiaires du Rsa – 1,84 million fin septembre 2016**

Rsa conjoncture, n°16, décembre 2016 (Cnaf)

*Au titre de septembre 2016, 1,84 million de foyers résidant en France entière bénéficient du revenu de solidarité active (Rsa) versé par les caisses d'Allocations familiales (Caf). La décroissance du nombre de bénéficiaires en glissement annuel observée fin juin 2016 se poursuit, les effectifs connaissant une baisse de - 3,3% entre septembre 2015 et septembre 2016. En corrigeant les données des variations saisonnières et en neutralisant l'effet des revalorisations du barème, les effectifs diminuent de - 1,6 % entre juin et septembre 2016, confirmant la tendance à la baisse constatée depuis la fin de l'année 2015.*

*Depuis le début de l'année 2016, les Caf ont versé près de 7,90 milliards d'euros au titre du Rsa. Les masses financières connaissent ainsi une légère baisse par rapport au trimestre précédent.*

[http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/rsa\\_conjoncture/Rsa\\_Conjoncture\\_n%C2%B016.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/rsa_conjoncture/Rsa_Conjoncture_n%C2%B016.pdf)

## **Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :**

### **392 000 personnes pauvres dans les Pays de la Loire : profils et disparités territoriales**

Insee Analyses Pays de la Loire, n° 40, décembre 2016, 4 pages (Insee)

*Dans les Pays de la Loire, 392 000 personnes sont en situation de pauvreté en 2013 : elles disposent de moins de 1 000 euros par mois par unité de consommation. La Sarthe est le département le plus touché avec un taux de pauvreté de 12,9%, contre 10,9% dans la région. Les personnes pauvres vivent majoritairement au sein de familles avec enfants. Dans un cas sur deux, le salaire est la source principale de revenus déclarés par le ménage. Les disparités territoriales sont marquées. Les territoires les plus fragiles se situent aux frontières des départements : le Castelbriantais en Loire-Atlantique, l'est du Maine-et-Loire, le nord de la Mayenne, le nord et le sud de la Sarthe, l'est de la Vendée. Le marché du travail y est souvent fragilisé et le développement des services ne compense pas toujours les pertes d'emplois industriels et agricoles.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2511696>

### **Les salaires dans les régions en 2012**

Insee Première, n°1623, novembre 2016 (Insee)

*Les salaires perçus varient fortement d'une région française à l'autre. En Île-de-France, ils sont souvent plus élevés, car les postes de cadres sont très présents, ainsi que les grandes entreprises ou les activités financières, très rémunératrices. Le salaire horaire brut moyen francilien est supérieur de 28% au salaire moyen France entière. Le niveau moyen de salaires est assez homogène dans les autres régions. Parmi elles, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Provence-Alpes-Côte d'Azur sont celles où les rémunérations moyennes sont les plus importantes. Dans les départements d'outre-mer, les salaires moyens se situent dans la même fourchette qu'en province. Néanmoins, la part de salariés rémunérés au voisinage du Smic y est plus importante que la moyenne nationale.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2508166>

## **Quartiers de la politique de la ville : cinq profils avec des enjeux spécifiques**

Insee Analyses Pays de la Loire, n°41, décembre 2016 (Insee)

*Dans les Pays de la Loire, cinq types de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) se dessinent en fonction des revenus de leurs habitants, de leurs conditions de vie, de leur environnement et de leur situation au regard de l'emploi et de l'éducation. Trois habitants des QPV sur dix résident dans des quartiers où les difficultés économiques et sociales sont particulièrement marquées. Ceux d'entre eux qui se trouvent dans les grandes agglomérations habitent dans des logements presque exclusivement sociaux, souvent anciens et éloignés des commerces. Ceux qui vivent dans de plus petites villes sont confrontés à la situation économique plus défavorable de ces territoires ; dans ces QPV, un logement sur dix est vacant. À l'inverse, d'autres quartiers sont moins fragilisés que la moyenne des QPV, même si la pauvreté y est trois fois plus fréquente que dans le reste des agglomérations. Autre profil spécifique, dans les QPV les plus peuplés, l'environnement social est globalement plus dégradé du fait de l'étendue de ces quartiers. Enfin, dans des QPV au profil proche de la moyenne, le retard scolaire des collégiens est plus fréquent, malgré un environnement à l'école plutôt favorable.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2513545>

## **EMPLOI-TRAVAIL-FORMATION**

### **Publications nationales :**

#### **Les transitions professionnelles, révélatrices d'un marché du travail à deux vitesses**

Note d'analyse, n°50, octobre 2016 (France Stratégie)

Des passages par le chômage plus fréquents et des contrats à durée limitée plus nombreux et plus courts, voilà ce qui ressort de cet examen à la loupe des transitions professionnelles des personnes au cours des dix dernières années. Des résultats qui traduisent un changement profond dans les modes de gestion de la main-d'œuvre, avec un risque de fragilisation accrue d'une partie des actifs.

Le CDI est-il toujours la norme en matière de contrat de travail ? Oui et non. Oui avec une mesure en stock, c'est-à-dire une photographie des types de contrats à un instant t, photographie qui montre que 85,5 % des salariés sont « encore » en CDI. Non si le regard se porte sur les flux. En l'espèce, une telle analyse montre que la majorité des embauches se fait aujourd'hui en contrats courts et qu'un actif sur cinq change d'employeur ou connaît un épisode de chômage d'une année sur l'autre. C'était un sur huit il y a trente ans...

<http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na-50-transitions-professionnelles-web.pdf>

#### **Les jeunes en emploi d'avenir : quel accès à la formation, pour quels bénéficiaires ?**

Dares Analyses, n°2016-056, octobre 2016 (DARES)

*Créés en 2012, les emplois d'avenir ont pour objectif de faciliter l'insertion sur le marché du travail des jeunes peu ou pas qualifiés en leur proposant un emploi à temps plein de longue durée incluant un projet de formation. Un an après la signature de leur contrat, 3 jeunes sur 4 en emploi d'avenir ont bénéficié d'une formation et 1 jeune sur 2 d'une formation certifiante. Cet accès plus facile à la certification résulte d'un effort de formation qui bénéficie notamment aux non-diplômés et aux plus jeunes. Elle passe en particulier par l'accès à des habilitations et des permis.*

*Les jeunes formés ont passé 26 jours en moyenne en formation pendant la première année. Toutefois, la durée en formation varie fortement selon le niveau de qualification préparé, les métiers et le sexe des jeunes. Plus diplômées, les jeunes femmes accèdent moins souvent à une formation certifiante.*

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2016-056-3.pdf>

#### **Les pluriactifs : quels sont leurs profils et leurs durées de travail ?**

Dares Analyses, n°2016-060, octobre 2016 (DARES)

*En 2014, 1,4 million de personnes sont pluriactives, c'est-à-dire qu'elles déclarent simultanément travailler pour plusieurs employeurs ou exercer plusieurs professions. Parmi elles, 1,2 million sont salariées dans leur profession principale.*

*450 000 salariés exercent une même profession pour plusieurs employeurs. Ce sont majoritairement des femmes exerçant des professions peu qualifiées. Elles subissent souvent un temps partiel contraint et la pluriactivité leur permet rarement*

*d'atteindre une durée du travail équivalente à un temps complet.*

*740 000 salariés ont plusieurs professions. Ils exercent des professions plus qualifiées, souvent proches de leur profession principale. Les heures de travail qu'ils consacrent à ces professions supplémentaires s'ajoutent à des durées déjà élevées et à des horaires atypiques.*

*200 000 non-salariés sont également pluriactifs. Ils travaillent seulement un peu plus que les non-salariés monoactifs, avec des contraintes plus fortes dans l'organisation de leur travail.*

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2016-060.pdf>

## **Retraite : à 30 ans, les femmes ont validé presque autant de trimestres que les hommes**

Études et Résultats, n°980, octobre 2016 (DREES)

*Pour les générations nées à partir du milieu des années 1970, la durée d'assurance validée pour la retraite par les actifs avant 30 ans se stabilise autour de 32 trimestres, soit 8 années. Elle n'avait cessé de diminuer entre les générations nées en 1950 et en 1974, en raison de l'allongement de la durée des études et des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Le rythme de validation des trimestres pour la retraite s'accroît avec l'âge en début de carrière, puis décroît à partir de 55 ans ; une part plus grande d'affiliés ne valide aucun trimestre en fin de carrière.*

*Au fil des générations, les durées d'assurance validées par les femmes se rapprochent de celles des hommes : elles participent de plus en plus au marché du travail, et certaines cumulent des trimestres au titre de l'assurance vieillesse des parents au foyer.*

*Quant aux durées validées au titre de la maladie ou de l'invalidité, elles sont stables au fil des générations, à âge donné. Elles croissent fortement à partir de 40 ans. Celles validées au titre du chômage augmentent au fil des générations : la montée du chômage a touché les jeunes générations dès le début de leur vie active.*

<http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er980.pdf>

## **Portrait statistique du demandeur d'emploi : 20 ans d'évolution**

Éclairages & Synthèses, n°25, octobre 2016 (Pôle emploi)

*Entre 1996 et 2015, les caractéristiques des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ont évolué, au rythme des cycles économiques, mais également en lien avec les grandes tendances d'évolutions démographiques : hausse de l'activité des seniors et de la participation des femmes au marché du travail.*

*Au cours des vingt dernières années, l'âge moyen des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi n'a cessé d'augmenter, et ce vieillissement s'est fortement accéléré au début des années 2010. Le taux de féminisation a, quant à lui, plutôt reculé, sauf pour les plus qualifiés.*

*Si le niveau de formation moyen des personnes inscrites a régulièrement augmenté, en termes de qualification, leur profil a peu augmenté : en 2015 comme en 1996, près de 90% des demandeurs d'emploi sont ouvriers ou employés.*

*De plus en plus de demandeurs d'emploi sont inscrits tout en travaillant, et le recours de plus en plus fréquent à l'activité réduite a concerné toutes les catégories de demandeurs d'emploi.*

[http://www.pole-emploi.org/front/common/tools/load\\_file.html?galleryId=64530&galleryTitle=Portrait+statistique+du+demandeur+d%27emploi+-+20+ans+d%27C3%A9volution](http://www.pole-emploi.org/front/common/tools/load_file.html?galleryId=64530&galleryTitle=Portrait+statistique+du+demandeur+d%27emploi+-+20+ans+d%27C3%A9volution)

## **Arrivées d'emplois et de résidents – Un enjeu pour les territoires**

Insee Première, n°1622, novembre 2016 (Insee)

*En 2013, comme en 2008, les zones d'emploi autour des grandes agglomérations concentrent les arrivées d'emplois, qu'il s'agisse de créations ou de transferts. Elles sont, notamment, attractives pour les travailleurs qualifiés. Malgré des difficultés économiques, certains territoires du nord de la France, à la périphérie de la métropole de Lille, bénéficient toujours d'arrivées d'emplois. Lorsqu'elles sont dotées d'atouts naturels et résidentiels, et d'équipements suffisants, les zones littorales et certaines zones d'emploi éloignées des grandes villes sont prisées par les retraités. Cependant, la façade atlantique perd un peu de son attractivité entre 2008 et 2013. Les zones d'emploi proches des grandes agglomérations offrent un cadre de vie et des possibilités de logements recherchés par les actifs mobiles et leurs familles. À l'inverse, une centaine de zones d'emploi offrent moins de possibilités pour travailler et d'agrément pour résider. Elles sont souvent éloignées des grandes villes ou situées dans le quart nord-est de la France.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2411498>

## **L'insertion des jeunes sur le marché du travail : l'emploi est majoritaire chez les plus diplômés, l'inactivité domine chez les non-diplômés**

Insee Références, édition 2016, P43-57, novembre 2016 (Insee)

*En moyenne sur 2013-2015, 68% des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans sont en emploi, 17% au chômage et les autres sont inactifs. L'insertion des jeunes sur le marché du travail est progressive et inégale selon le niveau de diplôme. Ainsi, 82% des jeunes sortants diplômés du supérieur sont en emploi, contre seulement 31% des non-diplômés. Ces derniers sont plus nombreux à être inactifs (37%). Les jeunes femmes sont plus souvent inactives que les hommes, en particulier parmi les moins diplômés.*

*Parmi les jeunes sortants actifs, la moitié des non-diplômés sont au chômage, contre un quart pour les diplômés du secondaire et un sur dix pour les diplômés du supérieur. Les jeunes femmes actives sont moins souvent au chômage que leurs homologues masculins (19% contre 22%), cela s'explique notamment par le fait qu'elles sont en moyenne plus diplômées.*

*Le taux de chômage des jeunes actifs sortis depuis 1 à 4 ans a fortement augmenté pendant la crise de 2008-2009, plus que celui des actifs présents depuis plus longtemps sur le marché du travail. Depuis, il s'est globalement stabilisé autour de 20% pour les sortants récents alors qu'il a continué d'augmenter pour les plus anciens.*

*Les conditions d'emploi des jeunes sortants sont moins favorables lorsqu'ils sont moins diplômés. Ainsi, 58% des jeunes sortants non diplômés qui travaillent occupent un emploi temporaire et 22% sont en situation de sous-emploi, contre respectivement 25% et 6% des diplômés du supérieur long. Les conditions d'emploi des femmes sont également moins favorables que celles des hommes.*

*D'une année sur l'autre, lorsqu'ils quittent un emploi temporaire, les jeunes sortants diplômés du supérieur accèdent deux fois plus fréquemment que les non-diplômés à l'emploi stable. De même, lorsqu'ils sont au chômage, ils ont deux fois plus de chances d'être en emploi un an après que les non-diplômés. Enfin, la spécialité de formation a une influence déterminante sur l'accès à l'emploi et les caractéristiques des emplois occupés en début de carrière.*

[https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2492169/FPORSOC16c\\_EC3\\_emploi.pdf](https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2492169/FPORSOC16c_EC3_emploi.pdf)

## **Séjours à l'étranger en cours d'études, une plus-value sur l'insertion en France ?**

Bref, n°348, septembre 2016 (Céreq)

*La mobilité internationale en cours d'études est généralement considérée comme un atout au moment d'entrer sur le marché du travail. De fait, les jeunes diplômés partis à l'étranger au cours de leur dernier cursus ont une insertion plus favorable en France. Mais cet avantage apparent est en réalité lié aux filières de formation et aux milieux sociaux dont ils sont issus.*

<http://www.cereq.fr/index.php/content/download/17526/141182/file/b348.pdf>

## **Emploi et chômage des seniors en 2015**

Dares Résultats, n°2016-073, décembre 2016 (DARES)

*En 2015, 52,6% des personnes âgées de 55 à 64 ans sont actives en France : 48,7% ont un emploi et 3,9% sont au chômage, soit un taux de chômage de 7,4%. Au cours de l'année 2015, le taux d'activité des seniors a augmenté de 1,1 point et le taux de chômage a baissé de 0,2 point. Le taux de chômage et la part du halo du chômage (2,5%) des seniors sont sensiblement inférieurs à ceux de l'ensemble des 15-64 ans. Au contraire, la part des chômeurs de longue durée est supérieure chez les seniors : 63,5% sont au chômage depuis au moins un an. Les évolutions de ces 3 indicateurs depuis 2008 sont comparables à celles observées pour l'ensemble de la population.*

*Le taux d'emploi des 55-64 ans a augmenté au même rythme que le taux d'activité en 2015. 4,3 millions de personnes âgées d'au moins 55 ans ou plus, dont 0,5 million de retraités, travaillent. Les seniors en emploi sont plus souvent à temps partiel, moins souvent en situation de sous-emploi et moins souvent en contrat temporaire que l'ensemble des actifs occupés.*

*Le taux d'activité des 55-64 ans en France est inférieur de près de 5 points à celui de l'Union européenne en 2015, en raison principalement d'une faible participation au marché du travail des hommes de 60-64 ans. Depuis 2000, le taux d'activité des seniors a cependant augmenté un peu plus rapidement en France que dans l'ensemble de l'Union européenne.*

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2016-073.pdf>

## **Report de l'âge de la retraite et taux d'emploi des seniors : le cas de la réforme des retraites de 2010**

Insee Analyses, n°30, janvier 2017 (Insee)

*Quatre réformes des retraites se sont succédé en France depuis le début des années 1990 : en 1993, 2003, 2010 et 2014. À partir du milieu des années 2000, le taux d'emploi des seniors a augmenté significativement après une longue période de baisse. Il est difficile de cerner la contribution de chacune des réformes dans cet accroissement, car leurs effets interfèrent et sont en général progressifs. La réforme de 2010 fait exception par son caractère rapide et contraignant : elle a augmenté de deux ans l'âge d'ouverture des droits, à raison de quatre puis cinq mois par an entre les générations 1951 et 1955. Les conditions de sa mise en œuvre la rapprochent d'une situation d'« expérience naturelle », au sens des méthodes d'évaluation. La comparaison entre les générations affectées par la réforme et celles qui les ont immédiatement précédées permet d'en apprécier l'effet causal, non seulement sur l'âge de liquidation mais aussi sur les situations d'emploi avant*

liquidation.

De fait, entre les premières générations concernées par la réforme de 2010 et celles immédiatement antérieures, le taux d'activité à 60 ans a augmenté fortement : de 24 points pour les hommes et de 22 points pour les femmes. Avant la réforme, le taux d'activité à 60 ans était de 32% pour les hommes et de 43% pour les femmes.

Cette élévation du taux d'activité à 60 ans s'est traduite surtout par un accroissement de l'emploi. Pour la même catégorie de personnes, la probabilité d'occuper un emploi a progressé de 17 points pour les hommes et de 16 points pour les femmes, dont respectivement 3 et 7 points sous forme d'emploi à temps partiel. Mais le chômage s'est également accru : de 7 points pour les hommes et de 6 points pour les femmes. Dans le même temps, l'inactivité hors retraite a également légèrement augmenté pour les hommes (+ 3 points).

L'effet dominant de la réforme à court terme aurait été de figer les situations atteintes à l'approche de la soixantaine dans l'attente du nouvel âge d'accès à la retraite : c'est surtout par l'allongement de la durée d'emploi des personnes encore en emploi entre 58 ans et 60 ans que la réforme aurait permis d'accroître l'emploi global.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2546882>

## Emploi et territoires – Synthèse du rapport 2016 de l'Observatoire des territoires

En bref, n°30, décembre 2016 (CGET)

*En matière d'emploi et de chômage, les disparités territoriales françaises sont plus fortes que dans les pays voisins.*

*Les trajectoires actuelles des territoires prolongent leurs tendances passées, qui ont été peu modifiées par la dernière crise économique. Ces contrastes distinguent, en premier lieu, des ensembles régionaux dynamiques et d'autres structurellement en difficulté. À ce premier niveau d'organisation des disparités s'en superpose un second, à l'échelle métropolitaine : en périphérie des principaux pôles urbains, qui concentrent l'emploi et dont l'aire d'influence s'étend sur une part croissante du territoire, les résidents doivent parcourir des distances toujours plus longues pour se rendre sur leur lieu de travail.*

*Ces disparités sont autant de défis pour un aménagement équilibré des territoires.*

<http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/en-bref-30-cget-12-2016.pdf>

## Chiffres clés sur les conditions de travail et la santé au travail

Synthèse.Stat', n° 22, novembre 2016 (DARES)

*Les conditions de travail d'un emploi renvoient aux aspects matériels (contraintes physiques, moyens de travail, conditions sanitaires, exposition à des substances dangereuses, etc.), organisationnels (organisation du temps de travail, rythme de travail, autonomie et marge de manœuvre, etc.) et psychosociaux (relations avec les clients, la hiérarchie et les collègues, conflits de valeurs, satisfaction et difficultés au travail, etc.) dans lesquels le travailleur exerce son activité.*

*Les conditions de travail peuvent avoir des conséquences sur les risques d'accidents, mais aussi sur le développement de maladies professionnelles ; de façon plus générale, la qualité de vie au travail favorise la construction de la santé physique et mentale des personnes en emploi.*

*Deux approches sont possibles pour examiner les liens entre travail et santé. La première examine les conditions de travail, les expositions professionnelles (pénibilité, risques psychosociaux) et les atteintes liées au travail (accidents du travail, maladies professionnelles reconnues ou limitations perçues par les salariés).*

*La seconde appréhende les conséquences des troubles de santé et des handicaps sur l'insertion professionnelle des personnes.*

[http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/synthese\\_stat\\_chiffres\\_cles\\_cond\\_travail.pdf](http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/synthese_stat_chiffres_cles_cond_travail.pdf)

## Les emplois aidés dans le périmètre ministériel de la jeunesse et des sports

Stat Info, n°16-05, décembre 2016 (Injep)

*Depuis le 1er janvier 2010, dans le périmètre ministériel chargé de la jeunesse et des sports, 242 000 personnes ont bénéficié d'une convention d'emploi aidé, sous la forme d'un « contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi » ou d'un « emploi d'avenir ». Parmi les 54 830 bénéficiaires en emploi au 31 décembre 2015, un sur deux est âgé de moins de 26 ans et 54 % ont un niveau de formation égal ou supérieur au baccalauréat. Rassemblant 54 % des effectifs, les femmes sont particulièrement présentes dans le secteur Jeunesse et vie associative, tandis que la tendance s'inverse dans le secteur Sports. Les associations constituent le principal employeur de ces contrats aidés. Près de la moitié des bénéficiaires exercent à temps complet, ils ne sont que 19 % en CUI-CAE mais 85 % en emploi d'avenir. Dans les métiers spécifiques du sport et de l'animation, les éducateurs sportifs et les animateurs de loisirs auprès des jeunes regroupent les ¼ des 21 300 bénéficiaires. Ils côtoient bien d'autres métiers, parmi lesquels ceux des « services à la personne et à la collectivité » et des « activités de support à l'entreprise » sont les plus répandus.*

<http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/stat-info-16-05-emplois-aides.pdf>

## Les métiers du sport et de l'animation dans les emplois aidés

## Stat Info n°16 – 06, janvier 2017 (Injep)

*De 2010 à 2015, dans l'ensemble du secteur non marchand, près de 121000 bénéficiaires ont signé une convention initiale d'emploi aidé relative à un métier du sport ou de l'animation, sous forme d'un Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) ou d'un emploi d'avenir (EAv). Fin 2015, 40800 bénéficiaires sont en activité dans ces métiers. Ils sont principalement employés par des associations ou des collectivités territoriales. animateurs de loisirs et éducateurs sportifs rassemblent les trois quarts de ces emplois aidés et concentrent les bénéficiaires les plus jeunes, la moitié d'entre eux étant âgée de 23 ans au plus. Si les contrats à durée déterminée sont majoritaires (93%), l'insertion par l'emploi n'en est pas moins une priorité des dispositifs et la quasi-totalité des conventions prévoit en moyenne deux actions de formation par bénéficiaire.*

<http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/stat-info-16-06-metiers-sports.pdf>

## Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

### Une attractivité économique soutenue à l'ouest de la région, plus fragile à l'est

Insee Analyses Pays de la Loire, n°38, novembre 2016 (Insee)

*Dans les Pays de la Loire, l'attractivité économique se maintient grâce à la présence de la métropole nantaise, d'un tissu productif diversifié et d'une façade maritime prisée. La situation varie toutefois selon les zones d'emploi. Les plus grandes ont davantage une attractivité productive alors que les plus petites ont une attractivité résidentielle. Comparée aux 16 zones de même taille, Nantes est au 5e rang pour la création d'emplois productifs dépendant d'entreprises extérieures à la zone et progresse sur le tourisme. Angers et Le Mans continuent d'attirer de nouveaux emplois mais peu de nouveaux retraités et navetteurs. Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon captent des emplois productifs y compris qualifiés et attirent les retraités grâce à leur cadre de vie. Dans les plus petites zones, l'attractivité varie selon leur situation géographique (proximité de la mer, d'une grande ville, etc.), ou encore selon l'implantation d'un établissement ou l'ouverture d'une maison de retraite.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2422068>

### À l'ouest de la Loire-Atlantique : richesse productive et économie présente

Insee Analyses Pays de la Loire, n°37, octobre (Insee)

*Les intercommunalités de l'ouest de la Loire-Atlantique (du Pays de Retz à la Vilaine et du littoral atlantique à Blain) constituent un espace intégré et interdépendant atypique en France. Des territoires littoraux à vocation résidentielle jouxtent un espace industriel porté par un grand port maritime, le tout inclus au sein de l'espace structuré par les deux pôles Nantes et Saint-Nazaire. Ces différentes fonctions favorisent la création de richesses génératrices d'emplois et contribuent à l'attractivité des territoires. Chaque intercommunalité joue un rôle au sein de ce système. Les espaces productifs, touristiques, résidentiels ou mixtes sont fortement connectés, notamment à travers les déplacements des travailleurs.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2421977>

### Marché du travail : les mobilités des actifs entre les territoires impactent les équilibres locaux

Insee Analyses Pays de la Loire, n°39, novembre 2016 (Insee)

*En 2015, dans les Pays de la Loire, le taux de chômage varie de 5,8 % dans la zone d'emploi des Herbiers à 11,4 % aux Sables-d'Olonne. Les territoires ont été diversement impactés par la crise. Localement, les déplacements d'actifs jouent un rôle important dans l'équilibre du marché du travail : certaines zones attirent des habitants qui viennent s'y installer ou des travailleurs qui résident à proximité. Pourtant dynamiques économiquement, les zones d'emploi d'Ancenis, Challans, La Roche-sur-Yon et Nantes connaissent une augmentation du chômage sous la pression d'une croissance de la population active encore plus forte, tirée par l'attractivité résidentielle de ces territoires. À l'inverse, dans les zones d'emploi d'Alençon, La Flèche et Mayenne, l'impact des destructions d'emplois sur le chômage est tempéré par la diminution du nombre d'actifs.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2416866>

### En 2015, l'emploi progresse légèrement en Pays de la Loire

Stat'UR n° 18 - Octobre 2016 (Acosse-Urssaf)

*En région comme au plan national, l'emploi présente une légère croissance de 0,1%. Cette hausse est portée par la Loire-Atlantique qui reste le département le plus dynamique (+0,9% sur un an). Les zones d'emploi de l'Ouest de la région, notamment les Sables-d'Olonne (+1,5% sur un an), soutiennent cette progression de l'emploi. L'emploi salarié dans le secteur de la Construction poursuit sa dégradation, avec un recul de 3,9% sur un an. Dans l'Industrie, la diminution des effectifs perdure (-1,1%). Le Commerce renoue avec une évolution positive de 0,1%. Les effectifs des Hôtels*

cafés restaurants et des Services (hors Intérim) continuent leur ascension avec des embellies respectives de 1,4% et 1,1%. La hausse des emplois dans l'Intérim s'accélère et atteint 4,4%.

[http://www.acoss.fr/files/Publications/Regionales/Pays-de-la-Loire/paysdelaloire\\_statur\\_018.pdf](http://www.acoss.fr/files/Publications/Regionales/Pays-de-la-Loire/paysdelaloire_statur_018.pdf)

## LOGEMENT-HEBERGEMENT

### Publications nationales :

#### Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement

Economie et Statistique, n°n°488-489 P37, septembre 2016 (Insee)

*En France (et c'est le cas dans de nombreux pays occidentaux qui disposent d'un système de protection de l'enfance), la proportion de personnes ayant été placées dans leur enfance est relativement faible dans la population générale (de l'ordre de 2 à 3%) alors qu'elle atteint 23% en 2012 parmi les utilisateurs des services d'aide (hébergement temporaire et restauration gratuite), pour ceux nés en France. Au sein des utilisateurs des services d'aide nés en France, ceux qui ont été placés dans leur enfance sont plus jeunes (34% ont entre 18 et 29 ans contre 23% pour ceux qui n'ont pas connu le placement) et plus souvent de sexe féminin (48% des anciens placés sont des femmes contre 30% parmi ceux qui n'ont pas connu le placement). Toujours au sein des utilisateurs de service d'aide, malgré une meilleure couverture maladie, 36% de ceux qui ont été placés dans leur enfance déclarent un état de santé mauvais ou très mauvais, soit deux fois plus que pour les autres (ceux qui n'ont pas connu le placement). Ce mauvais état de santé remonte plus fréquemment à l'enfance que pour les autres. Leur formation est plus courte (35% sont sans diplôme contre 29% pour les autres) et leurs emplois plus précaires. Au sein même des personnes placées dans leur enfance actuellement utilisatrices de services d'aide, les parcours de placement longs ou « sinueux » correspondent souvent à des formes plus précaires d'hébergement lors de la vie adulte et à un usage plus fréquent des services d'aide. Enfin, pour ces personnes anciennement placées, le premier épisode de rue ne fait pas toujours suite à l'arrêt de la prise en charge, il a pu précéder voire motiver le placement durant l'enfance ou bien avoir eu lieu (beaucoup) plus tard.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2123144/ES488C.pdf>

#### Les chiffres-clés de la précarité énergétique

Les études de l'ONPE – Édition n°2, novembre 2016 (ONPE)

*L'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) a publié la deuxième édition de ses Chiffres clés.*

*Il apparaît que près de 12 millions de personnes (6 millions de ménages, soit 1 Français sur 5) sont en situation de précarité énergétique, soit parce qu'ils consacrent plus de 10% de leurs revenus aux dépenses énergétiques destinées à leur logement, soit parce qu'ils déclarent éprouver une sensation de froid liée à un équipement de chauffage défaillant ou à une mauvaise isolation. Ces chiffres sont en hausse, puisque lors de son précédent bilan, il y a deux ans, l'ONPE dénombrait 5,1 millions de foyers concernés, soit environ 11,5 millions de personnes.*

[http://onpe.org/sites/default/files/pdf/tableau\\_de\\_bord/chiffres-cles-precarite-energetique-novembre2016.pdf](http://onpe.org/sites/default/files/pdf/tableau_de_bord/chiffres-cles-precarite-energetique-novembre2016.pdf)

#### Habiter seul ou avec des proches après 85 ans en France : de fortes disparités selon les départements

Population et Sociétés, n°539, novembre 2016 (Ined)

*Au cours des dernières décennies, l'autonomie résidentielle des personnes très âgées s'est accrue. Elles vieillissent de plus en plus fréquemment chez elles, seules ou en couple, au lieu de cohabiter avec d'autres membres de la famille. Les auteurs de ce numéro de Population et Sociétés examinent les évolutions des situations résidentielles des personnes âgées de 85 ans et plus à l'échelon départemental et s'interrogent sur la persistance ou non des disparités territoriales.*

[http://www.ined.fr/fichier/s\\_rubrique/26037/539.population.societes.2016.habiter.seul.ou.avec.des.proches.fr.pdf](http://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/26037/539.population.societes.2016.habiter.seul.ou.avec.des.proches.fr.pdf)

#### Le parc de logements en France au 1er janvier 2016

Insee Focus, n°73, décembre 2016 (Insee)

*Au 1er janvier 2016, la France hors Mayotte compte 35,4 millions de logements. En France métropolitaine, 82% des logements sont des résidences principales et 56% des logements individuels. L'agglomération parisienne rassemble 16% des résidences principales et les zones rurales 43% des résidences secondaires. Dans les départements d'outre-mer, le parc de*

logement augmente plus vite qu'en métropole, de l'ordre de 2,5% en moyenne par an depuis trente ans contre 1% en métropole.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2533533>

## **Les retraités en Hlm : une majorité de personnes seules et d'anciens ouvriers et employés**

Éclairages, n°15, janvier 2017 (Caisse des Dépôts)

*La connaissance du profil des locataires âgés est un enjeu clé pour le secteur Hlm qui compte presque un tiers de locataires de plus de 60 ans en 2013. Les retraités en Hlm se distinguent de la population générale des retraités et en particulier des propriétaires, puisqu'on y compte plus de femmes seules et de personnes de catégories professionnelles les moins favorisées. Les retraités avec un handicap ou une gêne sont également surreprésentés dans le parc social, ce qui accroît le défi de l'adaptation des logements. Enfin, les retraités locataires d'un logement social ont des revenus plus faibles que les autres retraités. Ainsi, leurs revenus par foyer représentent en moyenne la moitié de ceux des propriétaires. Les logements sociaux permettent donc aux retraités les moins aisés et les plus isolés d'accéder à un logement moins cher que ceux du parc locatif libre.*

[https://www.prets.caissedesdepots.fr/IMG/pdf/eclairages\\_-\\_numero\\_15.pdf](https://www.prets.caissedesdepots.fr/IMG/pdf/eclairages_-_numero_15.pdf)

## **Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :**

### **Des logements sociaux plus anciens dans les quartiers de la politique de la ville**

Insee Flash Pays de la Loire, n°51, décembre 2016 (Insee)

*De grands ensembles de logements collectifs ont été construits massivement dans les années 1960 et 1970. Cette concentration du parc social sur des territoires restreints explique en partie les caractéristiques actuelles des logements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Très présent, le parc social y est plus ancien que dans le reste des agglomérations. Les logements sont plus grands, avec des loyers plus faibles. Ils sont plus souvent vacants dans les petites unités urbaines et particulièrement dans leurs QPV, notamment en raison d'un marché immobilier moins tendu.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2514365>

### **101 600 personnes vivent en communauté, principalement en maison de retraite et en internat**

Insee Flash Pays de la Loire, n°55, décembre 2016 (Insee)

*Dans les Pays de la Loire, les communautés accueillent 101 600 personnes en 2013, soit 2,8 % de la population ligérienne. Les maisons de retraite et les internats hébergent la majorité des personnes vivant au sein d'une communauté. Les personnes de 75 ans ou plus vivent plus souvent en institution dans la région qu'ailleurs en France métropolitaine. L'offre en capacités d'accueil y est la plus forte. Un jeune sur sept âgé de 15 à 17 ans suit sa scolarité en internat. En Loire-Atlantique, les lycées sont moins dotés en internat que dans les autres départements de la région.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2524016>

### **Les allocataires logement en Pays de la Loire**

Observation et statistiques, n°459, septembre 2016 (Dréal)

*En 2014 en Pays de la Loire, 357 786 ménages ont bénéficié d'une allocation logement, parmi lesquels 334 642 en provenance la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Pour la première fois depuis 2010, 2014 enregistre une hausse du nombre des bénéficiaires limitée à 0,1% (contre 0,7% à 1,6% les années précédentes).*

*21% des ménages ligériens hors résidence perçoivent une allocation logement dont 19,5% de la CAF. Dans le parc locatif, privé comme social ; seuls un peu plus de 3% des propriétaires occupants sont allocataires.*

*La part des revenus consacrée aux dépenses de logement par les bénéficiaires de l'allocation, appelée taux d'effort, est en moyenne de 18,7%. Il atteint autour de 23% chez les propriétaires et les locataires du parc privé, et tombe à 12% parmi les locataires du parc social. Ceux-ci sont donc moins exposés à un taux d'effort important : seuls 6,2% consacrent au moins 30% de leurs ressources à se loger, contre 34,2% des locataires du secteur privé. Les aides sociales (allocations familiales et logement) réduisent sensiblement le taux d'effort des allocataires ; l'allocation logement le diminue en moyenne de 16,9 points.*

[http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Synthese\\_les\\_allocataires\\_logement\\_CAF\\_-\\_MSA\\_2014.pdf](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Synthese_les_allocataires_logement_CAF_-_MSA_2014.pdf)

## FAMILLE-ENFANCE-JEUNESSE

### Publications nationales :

#### **Les assistantes maternelles gardent 8% d'enfants de plus en 2014 qu'en 2010**

Études et Résultats, n°978, octobre 2016 (Drees)

*Au deuxième trimestre 2014, 320 000 assistantes maternelles sont employées par des particuliers en France. Ce sont majoritairement des femmes, âgées de 40 à 55 ans.*

*Parmi les assistantes maternelles agréées par les conseils départementaux, trois quarts sont effectivement en emploi, mais cette part varie selon les départements.*

*Les assistantes maternelles accueillent plus d'enfants qu'en 2010 et diversifient leur accueil en prenant davantage en charge des enfants de 3 ans ou plus.*

*Leur âge moyen a augmenté entre 2010 et 2014. Les nouvelles entrantes dans la profession en 2014 sont plus jeunes, mais ne représentent que 6% de la profession. En 2014, l'ancienneté des assistantes maternelles employées par des particuliers est plus élevée qu'en 2010.*

*L'offre d'accueil des assistantes maternelles n'occupe pas la même place dans les modes de garde selon les départements. Ces derniers se répartissent en quatre groupes aux caractéristiques spécifiques, et cette typologie reste stable depuis 2010.*

<http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er978.pdf>

#### **Les grossesses à l'adolescence en France**

Fiches repères, n°36, octobre 2016 (INJEP)

*Plus de trente ans après le vote de la loi Veil (17 janvier 1975), et quinze ans après la loi qui a ouvert l'accès des jeunes femmes mineures à la contraception d'urgence (2001) et assoupli l'accès à l'avortement, les grossesses à l'adolescence dérangeant et apparaissent toujours comme un problème social majeur dans les sociétés modernes occidentales (Le Van 1998 ; Le Den, 2012). Pourtant, dans un pays comme la France, l'ensemble des données disponibles ne montre pas de croissance significative du nombre de ces grossesses. Dans un contexte de généralisation de la contraception et d'amélioration de l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), la grossesse à l'adolescence reste socialement perçue comme un comportement déviant.*

[http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/fr36\\_grossesses\\_ado.pdf](http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/fr36_grossesses_ado.pdf)

#### **Travail à temps complet et jeunes enfants : comment font les parents pour tout concilier ?**

Études et Résultats, n°981, novembre 2016 (DREES)

*Quand les deux parents travaillent à temps complet, près de trois enfants de moins de 3 ans sur quatre sont confiés à un tiers la majeure partie du temps en journée, du lundi au vendredi. Quatre fois sur dix, il s'agit d'une assistante maternelle et deux fois sur dix d'un établissement d'accueil du jeune enfant.*

*Toutefois, un peu plus d'un enfant sur quatre est gardé à titre principal par ses parents. Dans ce cas, sept fois sur dix, les parents ont des horaires de travail décalés leur permettant de se relayer auprès de l'enfant et, deux fois sur dix, la mère travaille au moins en partie à domicile.*

*Les parents ayant des horaires de travail élevés ou des longs temps de transport confient plus souvent leur enfant et sur des durées plus importantes. Les horaires alternants ou atypiques facilitent la garde de l'enfant par les parents en journée, dans la semaine, mais nécessitent davantage de recours à des solutions d'accueil tôt le matin, le soir, la nuit ou le week-end.*

<http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er981.pdf>

#### **Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2016**

Rapports d'étude, n°2016-08, octobre 2016 (Crédoc – INJEP)

*Les difficultés d'insertion socioprofessionnelle et l'accroissement du taux de pauvreté touchent les jeunes de manière accrue. Particulièrement affectés par les effets de la crise de 2008, les jeunes sont aujourd'hui la catégorie d'âge économiquement la plus vulnérable. Dans ce contexte, la jeunesse constitue l'une des cibles prioritaires des pouvoirs publics. Afin de mieux appréhender les conditions de vie, modes de vie, aspirations et attentes des jeunes, le CRÉDOC a réalisé en 2016 une enquête nationale auprès de 4 000 jeunes âgés de 18 à 30 ans, à la demande de la direction de la jeunesse, de l'éducation*

populaire et de la vie associative (DJEPVA) et avec l'appui de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP).

Trois grandes thématiques structurent le rapport :

- Le regard porté par les jeunes sur la société et sur leur propre situation.

- L'engagement citoyen : adhésion associative, freins et leviers à l'engagement bénévole, mobilisation citoyenne sur les réseaux sociaux, opinion sur le service civique.

- L'accès aux droits et aux dispositifs en faveur de l'insertion : les attentes d'aides des pouvoirs publics, l'accès aux droits sociaux, le renoncement aux soins médicaux, la mobilité internationale

<http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/barometre-djepva-jeunesse-2016.pdf>

## **Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités sociales et migratoires ?**

Dossier de synthèse du Rapport Scientifique-2016, septembre 2016 (Cnesco)

*Le rapport du Cnesco (Conseil national d'évaluation du système scolaire), dont vous trouverez la synthèse via le lien ci-dessous, tend à montrer que les inégalités sociales à l'école empruntent des formes multiples : inégalités de traitement dans les ressources d'apprentissage dont les élèves disposent réellement à l'école, inégalités dans leurs résultats scolaires, inégalités sociales dans les orientations, dans les diplômes et même dans le rendement des diplômés sur le marché du travail.*

*L'école hérite d'inégalités familiales mais produit, en son sein, à chaque étape de la scolarité des inégalités sociales de natures différentes qui se cumulent et se renforcent.*

*(Rapport complet : [http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2016/10/1610927\\_Rapport\\_Cnesco\\_Inegalites-4.pdf](http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2016/10/1610927_Rapport_Cnesco_Inegalites-4.pdf))*

*[http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2016/09/270916\\_synthese\\_inegalites.pdf](http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2016/09/270916_synthese_inegalites.pdf)*

## **L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié**

Insee Références, édition 2016, P11-25, novembre 2016 (Insee)

*Fin 2014, 43% des jeunes de 18 à 24 ans disposent de leur propre logement, mais seulement 17% y résident exclusivement et le financent en outre par eux-mêmes. L'accès à l'autonomie résidentielle est un processus continu qui passe par des situations intermédiaires comme un départ partiel pour un jeune sur cinq ou un départ financé par les parents. Les parcours sont très différents selon le statut des jeunes : ceux en études partent souvent pour poursuivre des études sélectives sans pour autant devenir indépendants vis-à-vis de leurs parents ; les jeunes sortis du système éducatif, eux, attendent généralement d'avoir une situation suffisamment stable pour partir du logement parental de façon indépendante. Lorsqu'ils disposent de leur propre logement, les jeunes sont principalement locataires et vivent dans des conditions moins favorables qu'au domicile parental. Même si les jeunes occupant un emploi ont de meilleures conditions de vie, avec un revenu mensuel moyen de 1 360 euros, plus de la moitié continuent à résider chez leurs parents dans l'attente d'une autonomie totale. En revanche, les jeunes au chômage ou inactifs sont largement privés de cette autonomie à la fois résidentielle, professionnelle et financière : 43% sont exposés à des difficultés financières et les trois quarts restent au domicile parental avec moins de 300 euros de ressources individuelles par mois. Les jeunes en cours d'études ont certes de faibles ressources, mais ils bénéficient d'un soutien parental fort. Ils ont un niveau de satisfaction plus élevé que les autres jeunes sur leur situation, qui peut être vécue comme une période transitoire d'investissement dans l'avenir.*

*[https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2503441/FPORSOC16a\\_EC1\\_logements.pdf](https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2503441/FPORSOC16a_EC1_logements.pdf)*

## **Les jeunes sont plus souvent victimes de violences physiques et sexuelles et de vols avec violence**

Insee Références, édition 2016, P59-70, novembre 2016 (Insee)

*En 2015, 425 000 jeunes âgés de 10 à 25 ans, soit 3,3% des jeunes de cette classe d'âge, ont été enregistrés par la police et la gendarmerie comme victimes de violences physiques, de violences sexuelles ou de vols commis avec ou sans violence. Les vols sans violence constituent la grande majorité (64%) de ces atteintes qui touchent les 10-25 ans, suivis par les violences physiques (21%), les vols avec violence (11%) et les violences sexuelles (4%). Les filles sont nettement surreprésentées parmi les victimes de violences sexuelles : 88% des victimes sont des filles.*

*Les jeunes sont plus exposés aux violences et aux vols violents que les enfants et les adultes. Pour les garçons, les violences physiques enregistrées atteignent un pic autour de 14 ans suivi d'une légère décrite ; pour les filles, après un premier pic à 14 ans, les violences physiques repartent à la hausse à partir de 18 ans, avec l'apparition des violences conjugales. Les violences sexuelles enregistrées touchent plus souvent les filles entre 13 et 15 ans, tandis que les garçons courent un risque plus élevé dans l'enfance. Les vols touchent davantage les jeunes majeurs.*

*La jeunesse représente un âge de transition en matière de victimation : le poids des violences physiques et sexuelles, majeur dans l'enfance, décroît progressivement avec l'âge au profit de celui des vols. Les jeunes présentent une double vulnérabilité aux violences qui s'exercent dans un contexte familial et aux atteintes sur leurs lieux de sociabilité.*

*[https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2492185/FPORSOC16d\\_EC4\\_violence.pdf](https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2492185/FPORSOC16d_EC4_violence.pdf)*

## **La délinquance des jeunes évolue avec l'âge, la réponse pénale aussi**

Insee Références, édition 2016, P71-83, novembre 2016 (Insee)

*Les jeunes de 10 à 24 ans sont particulièrement impliqués dans les affaires pénales traitées par les parquets : ils représentent 21% de la population de 10 ans ou plus, mais 36% des auteurs présumés d'infraction. En 2014, ces jeunes ayant affaire à la justice représentent 5,2% de leur classe d'âge.*

*Les vols et recels (25%) et les affaires de stupéfiants (17%) sont les principales infractions impliquant les jeunes, avant les violences volontaires (15%) et la circulation routière (15%).*

*Pour chaque infraction, le nombre d'auteurs présumés culmine à un âge qui lui est propre : les atteintes sexuelles sont plus nombreuses à 14 ans, les vols et les violences à 16 ans, les affaires de stupéfiants à 18 ans et les infractions routières à 22 ans. De ce fait, la structure des infractions évolue avec l'âge, allant vers plus de diversité et une part croissante d'infractions à la circulation routière.*

*Si l'évolution des infractions est progressive, celle de la réponse pénale marque une rupture à 18 ans en raison du basculement dans le droit des majeurs. D'une part, les procédures alternatives sont moins nombreuses pour les jeunes majeurs que pour les mineurs (respectivement 44% et 63% de la réponse pénale). D'autre part, la prison est plus fréquente pour les majeurs, notamment les peines fermes, tandis que les mesures éducatives, propres aux mineurs et prépondérantes chez eux, laissent place à une plus grande part d'amendes chez les majeurs.*

*La délinquance juvénile n'est pas un phénomène marginal : 21% des hommes et 3% des femmes des générations nées en 1986 et 1987 ont été condamnés au moins une fois pour des faits commis entre 10 et 24 ans.*

[https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2492181/FPORSOC16e\\_EC5\\_penal.pdf](https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2492181/FPORSOC16e_EC5_penal.pdf)

## **La réussite scolaire des enfants d'immigrés au collège est plus liée au capital culturel de leur famille qu'à leur passé migratoire**

Insee Références, édition 2016, P87-106, novembre 2016 (Insee)

*Si les enfants d'immigrés constituent une population en moyenne plus défavorisée que les autres élèves, leur réussite au collège est néanmoins très inégale selon les caractéristiques de leur milieu familial : lorsqu'on les compare entre eux, c'est toujours quand leur famille dispose d'un plus fort capital culturel que leurs chances de réussite sont les plus élevées. Par ailleurs, leur réussite n'est pas indépendante du nombre de frères et sœurs : au-delà de trois enfants, parcours scolaires et niveau d'acquis se dégradent au fur et à mesure que la fratrie s'accroît. À caractéristiques familiales et sociales comparables, la réussite scolaire des enfants d'immigrés demeure inégale selon l'origine migratoire des parents. Mais cette disparité de réussite recouvre pour l'essentiel l'excellence scolaire des enfants d'Asie du Sud-Est dont les résultats surclassent nettement ceux des autres élèves. En revanche, la réussite des enfants d'immigrés apparaît peu liée à l'ancienneté de leur mère en France ou à son niveau d'intégration linguistique. Les élèves nés à l'étranger et ayant donc connu eux-mêmes la migration parviennent en sixième avec des acquis en français et en mathématiques moins assurés que ceux des autres enfants d'immigrés, mais rattrapent leur retard en cours de collège. Visible dès l'entrée en sixième, la suprématie des filles par rapport aux garçons, en français et face au risque de redoublement, se renforce nettement au collège. Elles comblent aussi presque totalement leur déficit de réussite en mathématiques.*

[https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2492183/FPORSOC16f\\_D1\\_scolarite-immigres.pdf](https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2492183/FPORSOC16f_D1_scolarite-immigres.pdf)

## **Les ressources des 18-24 ans en 2014**

Insee Analyse, n°28, novembre 2016 (Insee)

*Les jeunes de 18 à 24 ans résidant en France disposent en moyenne sur l'année 2014 de 9 530 euros de ressources monétaires individuelles. D'après l'enquête nationale sur les ressources des jeunes, plus de la moitié de ce montant provient d'activités rémunérées, près d'un tiers de l'aide familiale et environ 15% sont des prestations et aides sociales. Ceux qui ne vivent plus exclusivement chez leurs parents ont des ressources nettement plus élevées et moins dispersées que ceux qui y résident encore.*

*Les jeunes adultes qui poursuivent des études durant toute l'année sans exercer d'activité rémunérée ont de faibles ressources individuelles : 4 390 euros en moyenne quand ils résident dans le logement familial et 8 890 euros quand ils l'ont quitté. Les 18-24 ans qui occupent un emploi la plus grande partie de l'année ont les ressources individuelles les plus élevées : 14 870 euros quand ils résident chez leurs parents et 16 470 euros pour les autres. Enfin, les 18-24 ans qui sont inactifs ou au chômage la majeure partie de l'année sont les moins favorisés : quand ils logent chez leurs parents, ils disposent en moyenne annuelle de 4 220 euros, contre 7 450 euros pour ceux qui résident dans leur propre logement.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2501429>

## **Grandir en France : le lieu de vie comme marqueur social – Écoutons ce que les enfants ont à nous dire**

Rapport d'étude – Consultation nationale des 6-18 ans 2016, novembre 2016 (UNICEF France)

*Grandir en France : un défi pour les enfants et ados des quartiers prioritaires...*

*Près de 22 000 enfants et adolescents, de 6 à 18 ans, donnent leur avis sur leur vie. L'Unicef France a publié, le 29 novembre dernier, une vaste consultation nationale, 3e du genre. Selon qu'ils habitent en centre-ville, en quartier populaire ou en quartier prioritaire, quelles sont les différences de perception des enfants en matière d'éducation, d'accès aux activités et aux savoirs, de respect de leurs droits, d'amitié et de soutien parental ?*

<https://www.unicef.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport-unicef-france-consultation-droits-enfants-2016.pdf>

## **Centres de loisirs, mini-camps, colos : quand les parents et les adolescents font le choix du collectif**

Dossier d'études, n°187, décembre 2016 (Cnaf)

*Cette enquête a eu pour visée d'interroger les processus décisionnels qui conduisent aux fréquentations des colonies de vacances et des centres de loisirs et d'explorer les attentes éducatives et sociales à l'égard de ces accueils, du point de vue des parents, mais également de celui des adolescents. Cette enquête cherche également à dégager d'éventuels parcours éducatifs entre les différentes formes d'accueils collectifs et à comprendre comment se construisent ces parcours, dès la petite enfance...*

[http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Dossier\\_187\\_-\\_Ovlej.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Dossier_187_-_Ovlej.pdf)

## **La Garantie jeunes dans les missions locales : la mise en œuvre d'une nouvelle approche de l'accompagnement**

Connaissance de l'emploi, n°134, décembre 2016 (CEE)

*La Garantie jeunes a été expérimentée dès octobre 2013 sur une partie du territoire. Mise en œuvre par les missions locales, elle s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, ni en études, ni en emploi ni en formation, et qui sont en situation de vulnérabilité, de précarité ou de pauvreté. Ce ciblage introduit une notion nouvelle de vulnérabilité pouvant être « financière », « sociale », « familiale ».*

*En vue de généraliser le dispositif, une étude quantitative, coordonnée par la Dares, et deux études qualitatives ont été effectuées par le cabinet Orseu et l'université Paris XIII, en lien avec le CEET.*

*Celle présentée ici est centrée sur l'analyse de la mise en œuvre de la mesure par les missions locales. La Garantie jeunes renouvelle le modèle classique d'accompagnement jusqu'alors pratiqué : un accompagnement collectif et individuel, qui a cristallisé les inquiétudes lors du démarrage du dispositif mais qui a finalement été apprécié des conseillers, malgré les bouleversements organisationnels induits.*

<http://www.cee-recherche.fr/sites/default/files/webfm/publications/connaissancedeemploi/134-la-garantie-jeunes-dans-les-missions-locales-une-nouvelle-approche-de-l-accompagnement.pdf>

## **La Garantie jeunes en action : usages du dispositif et parcours de jeunes**

Connaissance de l'emploi, n°133, décembre 2016 (CEE)

*La Garantie jeunes a été expérimentée dès octobre 2013 sur une partie du territoire. Mise en œuvre par les missions locales, elle s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, ni en études, ni en emploi ni en formation, et qui sont en situation de vulnérabilité, de précarité ou de pauvreté. Ce ciblage introduit une notion nouvelle de vulnérabilité pouvant être « financière », « sociale », « familiale ».*

*En vue de généraliser le dispositif, une étude quantitative, coordonnée par la Dares, et deux études qualitatives ont été effectuées par le cabinet Orseu et l'université Paris XIII, en lien avec le CEET.*

*Celle présentée ici évalue les effets de la mesure sur les parcours des jeunes. Trois parcours types vis-à-vis du marché du travail se dégagent. Le premier aboutit à une réelle insertion professionnelle bien que précaire (CDD et intérim). Un deuxième amène les jeunes aux abords de l'emploi et leur redonne confiance sans créer de véritable dynamique. Le dernier ne fait pas évoluer leur situation, tant ils sont « empêchés » par des problèmes physiques, psychiques, sociaux et économiques.*

<http://www.cee-recherche.fr/sites/default/files/webfm/publications/connaissancedeemploi/133-la-garantie-jeunes-en-action-usages-du-dispositif-parcours-de-jeunes.pdf>

## **Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :**

### **Éducation : des redoublements plus fréquents dans les quartiers de la politique de la ville**

Insee Flash Pays de la Loire, n°52, décembre 2016

*Les jeunes habitant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) redoublent plus souvent : dans les Pays de la Loire, 24 % des élèves de 6e vivant dans un QPV ont au moins un an de retard contre 9 % des jeunes résidant ailleurs. Ceci est en partie lié à l'origine sociale des collégiens. Après la 3e, les élèves vivant dans des QPV s'orientent plus souvent vers des filières professionnelles que les autres jeunes.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2514848>

## PERSONNES AGEES

### Publications nationales :

#### Quelles politiques publiques pour la dépendance ?

Note du CAE, n°35, octobre 2016 (CAE)

*L'action publique en direction des personnes dépendantes doit concilier des objectifs en partie contradictoires : améliorer la qualité de services de prise en charge, offrir une couverture efficace et équitable du risque de dépendance, maîtriser les dépenses publiques. La loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV), entrée en vigueur le 1er janvier 2016, apporte des avancées en la matière. Dans cette note du CAE, les auteurs identifient des pistes d'action complémentaire pour diversifier l'offre de prise en charge, améliorer sa régulation et pour renforcer l'efficacité des financements.*

<http://cae-eco.fr/IMG/pdf/cae-note035.pdf>

#### Émergence et évolutions de la prévention dans les politiques de la vieillesse

La revue de l'Ires, n°88 – 2016/1, juillet 2016 (IRES)

*Depuis le début des années 2000, la prévention dans le vieillissement fait l'objet d'une attention particulière de la part des gouvernements successifs. Afin d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population et de réduire le risque de voir les retraités et personnes âgées intégrer la catégorie de la dépendance, la politique de prévention promeut le « bien vieillir », notion qui est notamment inscrite dans les objectifs stratégiques des caisses de retraite. Il s'agit, par des actions d'information et de formation, de faire adopter aux personnes vieillissantes des comportements et un style de vie à même de préserver leur santé. Le déploiement d'une politique de prévention en vue de « bien vieillir » est cependant à questionner. Comment cette orientation s'inscrit-elle par rapport à la longue histoire des politiques vieillesse et de leurs acteurs centraux ? Cet article revient sur le processus de mise à l'agenda de la prévention et du « bien vieillir » et s'intéresse à la production et la diffusion de nouvelles normes dans la vieillesse.*

<http://www.ires-fr.org/images/files/Revue/R88/R88-2.pdf>

#### État de santé et dépendance des personnes âgées en institution ou à domicile

Études et Résultats, n°988, décembre 2016 (DREES)

*Après 75 ans, une personne sur douze vit en institution. L'entrée dans un établissement pour personnes âgées est souvent liée à des problèmes médicaux, en particulier ceux entraînant une perte d'autonomie.*

*En institution, 86% des personnes âgées de 75 ans ou plus sont dépendantes, contre 13% des personnes du même âge vivant à domicile. Elles déclarent plus souvent des limitations fonctionnelles : 45% évoquent une limitation sensorielle, même après correction (vue ou audition), 68% des limitations cognitives et 91% des limitations physiques.*

*À l'inverse, les maladies non létales (cataracte, arthrite, scoliose...) sont plus souvent déclarées par les personnes vivant à domicile. D'autres maladies graves, comme le cancer, les maladies cardiaques et le diabète, sont autant signalées par les personnes en institution que par les personnes à domicile.*

[http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er\\_988.pdf](http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er_988.pdf)

#### Le non-recours à l'APA à domicile vu par les professionnels de terrain – Entre contraintes et expression du choix des personnes âgées

Dossiers de la Drees, n°10, décembre 2016 (DREES)

*Le non-recours à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile, qui est difficile à mesurer, fait ici l'objet d'une analyse qualitative. Il recouvre des situations très diverses. Pour mieux comprendre les raisons du non-recours, des professionnels de terrain ont été interrogés : équipes médico-sociales d'évaluation de l'APA, représentants des centres communaux d'action sociale (CCAS), de centres d'information et de coordination gérontologique (CLIC) et d'unités*

territoriales d'intervention des départements.

Le non-recours peut d'abord être lié à une méconnaissance partielle ou totale du dispositif. Les conseils départementaux, chargés de diffuser les informations, ont ainsi un rôle essentiel à jouer.

Par ailleurs, le fonctionnement du dispositif d'aide peut constituer un frein à son adhésion. Les démarches administratives à accomplir et le reste à charge, variable selon les situations, peuvent décourager les bénéficiaires potentiels.

Enfin, le non-recours relève dans certains cas d'un choix personnel. La décision de ne pas faire appel à une aide professionnelle peut néanmoins se heurter à l'obligation pour les acteurs publics d'intervenir, lorsque la personne se met en danger ou met en danger ses proches.

<http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd10.pdf>

## Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

### Résultats départementaux d'une enquête auprès des seniors

Rapport – Enquête Vie Quotidienne et Santé 2014, octobre 2016 (DREES)

Aujourd'hui, 17 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus vivent en France.

Pour la première fois, une enquête nationale de grande ampleur permet de décrire, département par département, leur état de santé et de dépendance et de connaître la diversité des territoires face à la question du vieillissement.

L'enquête Vie quotidienne et Santé a été menée, entre fin 2014 et début 2015, auprès de 170 000 personnes vivant à domicile en métropole et dans les départements d'outre-mer.

Les résultats concernant l'état de santé perçu, les difficultés à accomplir les activités de la vie quotidienne et le recours à une aide, la répartition des personnes par groupe d'autonomie sont ainsi mis en regard de données sur l'espérance de vie, et la répartition selon la catégorie socioprofessionnelle antérieure des retraités. Ils composent les résultats clés du recueil Enquête vie quotidienne et santé 2014 – résultats départementaux.

Cette enquête Vie quotidienne et Santé est le premier volet du dispositif d'enquêtes CARE sur les seniors, conçu par la DREES, mené par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et bénéficiant du soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

<http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/061016.pdf>

### Les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie dans les départements

Insee Focus, n°71, décembre 2016 (Insee)

En 2013, 1,2 million de personnes de 60 ans ou plus perçoivent l'allocation personnalisée d'autonomie. Neuf bénéficiaires sur dix ont 75 ans ou plus. Dans de nombreux départements, un taux élevé de bénéficiaires dans la population âgée va de pair avec un taux de pauvreté important à ces âges. Le taux départemental des bénéficiaires de l'APA à domicile varie de 6% à 37% et de 3% à 16% pour l'APA en établissement.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2513082>

### Six bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie sur dix vivent en établissement

Insee Flash Pays de la Loire, n°53, décembre 2016 (Insee)

Dans les Pays de la Loire, en 2013, 64 000 personnes de 60 ans ou plus bénéficient de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Cette aide versée par les conseils départementaux s'élève en moyenne à 4 000 euros par an pour le maintien à domicile et à 4 200 euros pour l'accueil en établissement. Parallèlement au vieillissement de la population, le nombre de bénéficiaires augmente entre 2008 et 2013, hormis en Mayenne. Les bénéficiaires de l'APA vivent majoritairement en établissement : seuls les Pays de la Loire et la Bretagne sont dans cette situation. Dans la région, l'offre d'hébergement pour personnes âgées est particulièrement nombreuse.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2519445>

## SANTE-HANDICAP

### Publications nationales :

#### **Pour la première fois, un regard sur les parcours à l'école primaire des élèves en situation de handicap**

Note d'information, n°26, octobre 2016 (DEPP-MEN)

*Alors que la plupart des élèves de dix ans entrent en CM2, moins d'un élève en situation de handicap sur quatre parvient à ce niveau à cet âge. Quatre ans auparavant, à six ans, six sur dix entraient pourtant en CP. Entrant moins souvent à l'école maternelle dès trois ans, et moins souvent « à l'heure » au début de l'école élémentaire, une moitié de ces enfants va progressivement passer dans une classe ou un établissement spécialisé, les enfants de milieux défavorisés davantage que ceux d'origine sociale plus élevée.*

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/93/3/depp-ni-2016-26-parcours-eleves-handicapes\\_648933.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/93/3/depp-ni-2016-26-parcours-eleves-handicapes_648933.pdf)

#### **La CMU-C et l'ACS réduisent les inégalités en soutenant le pouvoir d'achat des plus modestes – Impact redistributif de deux dispositifs d'aide à la couverture complémentaire santé**

Les Dossiers de la Drees, n°7, octobre 2016 (DREES)

*La couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) sont deux dispositifs qui visent à améliorer la couverture santé des publics les plus susceptibles de renoncer aux soins pour des raisons financières. À la différence des prestations monétaires (allocations familiales, logement ou minima sociaux), la CMU-C et l'ACS entrent dans la catégorie des transferts sociaux en nature. Il est cependant possible de convertir ces aides en équivalents monétaires afin d'étudier leur impact redistributif.*

*La CMU-C et l'ACS concernant exclusivement les personnes aux revenus les plus modestes, elles ont un effet positif sur la réduction des inégalités. En moyenne, la CMU-C représente un gain de 440 euros par an et par bénéficiaire. Le montant du chèque pour l'ACS atteint, quant à lui, en moyenne 290 euros par an et par bénéficiaire.*

*En 2014, 5,5 millions de personnes sont bénéficiaires de la CMU-C ou de l'ACS en France métropolitaine. Ces deux dispositifs, qui représentent 9% des revenus des bénéficiaires ayant les niveaux de vie les plus faibles, réduisent les inégalités de manière significative, mais cet effet pourrait être amplifié si toutes les personnes éligibles y avaient recours.*

<http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd07.pdf>

#### **L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2014**

Dares Résultats, n°2016-066, novembre 2016 (DARES)

*En 2014, 400 400 travailleurs handicapés ont été employés dans les 101 000 établissements assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) (contre 99 800 en 2013). Cela représente 304 300 équivalents temps plein sur l'année, pour un taux d'emploi direct de 3,3%, en hausse depuis 2011. Le nombre de travailleurs handicapés ainsi que leur part dans les effectifs ont légèrement augmenté en 2014.*

*78% des établissements assujettis emploient directement au moins un bénéficiaire de l'OETH. Cette proportion croît avec la taille de l'établissement et varie selon le secteur d'activité, de 87% pour le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale à 58% pour le secteur de l'information et de la communication. 8% des établissements ont uniquement versé une contribution financière à l'Agefiph.*

*En 2014, 38 000 nouveaux bénéficiaires ont été embauchés dans les établissements assujettis (contre 36 300 en 2013). Ils ont été plus souvent recrutés en CDD (40%) qu'en CDI (29%), et ce quelle que soit la taille de l'établissement.*

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2016-066.pdf>

#### **Une approche socio-écologique pour la promotion de l'activité physique et la réduction de la sédentarité des adolescents**

La santé en action, n°437, septembre 2016 (INJEP)

*Le document vise à montrer l'importance de l'environnement familial, social, géographique dans la pratique d'une activité sportive régulière chez l'adolescent.*

*La réduction durable de la sédentarité est un enjeu de santé publique majeur compte tenu de l'épidémie de surpoids observée chez l'adulte comme chez l'enfant ces dernières années.*

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/SLH/pdf/sante-action-437.pdf>

Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

## DEMOGRAPHIE

### Publications nationales :

#### **En 2015, un nouveau-né sur vingt a une mère de 40 ans ou plus, comme en 1948**

Insee Focus, n°64, septembre 2016 (Insee)

*En 2015, 799 000 bébés sont nés en France. C'est 20 000 naissances en moins par rapport à 2014, soit une baisse de 2,4%. Le nombre de naissances retrouve ainsi son niveau de 2002 ou 2003 et son niveau moyen des dernières décennies. Parmi les nouveau-nés de 2015, 5% ont une mère de 40 ans ou plus. Mais être mère à ces âges n'est pas nouveau : déjà, en 1948, 5% des nouveau-nés avaient une mère de 40 ans ou plus. La part de ces maternités tardives avait par la suite diminué, pour augmenter régulièrement depuis le début des années 1980. Depuis cette période, les naissances tardives sont de plus en plus souvent des premières naissances. En 2015, 17% des nouveau-nés ont un père de 40 ans ou plus.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121626>

#### **Profil des allocataires des Caf dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville au 31 décembre 2014**

l'e-ssentiel, n°166, octobre 2016 (CNAF)

*Une nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville mise en place par la loi du 21 février 2014 définit des quartiers prioritaires (Qp) qui remplacent les zones urbaines sensibles (Zus). Ces quartiers couvrent une population plus importante que les anciennes Zus (+ 17 %). L'évolution entre les deux géographies est très différenciée selon les régions et les départements. L'augmentation du nombre de personnes en Qp est encore plus marquée pour la population couverte par les caisses d'Allocations familiales [Caf + (26 %)].*

*Au 31 décembre 2014, les Zus abritaient plus de 2,6 millions de personnes couvertes par les Caf, les Qp en abritent quant à eux 3,3 millions, soit 68 % de leurs résidents, alors que 48 % des habitants du territoire métropolitain sont couverts par les Caf. Dans ces quartiers, la part des allocataires bénéficiaires de prestations sous conditions de ressources est particulièrement importante. Ainsi, plus du tiers (36 %) des allocataires en Qp perçoivent le revenu de solidarité active (Rsa), soit presque deux fois plus que sur l'ensemble de la Métropole (19 %).*

<http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/essentiel/essentiel - Profil allocataire.pdf>

#### **Projections de population à l'horizon 2070**

Insee Première, n°1619, novembre 2016 (Insee)

*Si les tendances démographiques récentes se poursuivaient, la France compterait 76,5 millions d'habitants au 1er janvier 2070. Par rapport à 2013, la population augmenterait donc de 10,7 millions d'habitants, essentiellement des personnes de 65 ans ou plus (+ 10,4 millions). En particulier, la population âgée de 75 ans ou plus serait deux fois plus nombreuse en 2070 qu'en 2013 (+7,8 millions).*

*Jusqu'en 2040, la proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus progressera fortement, quelles que soient les hypothèses retenues sur l'évolution de la fécondité, des migrations ou de l'espérance de vie : à cette date, environ un habitant sur quatre aura 65 ans ou plus (contre 18% en 2013). Cette forte hausse correspond à l'arrivée dans cette classe d'âge de toutes les générations du baby-boom. L'évolution serait ensuite plus modérée : selon les hypothèses, 25% à 34% de la population dépasserait cet âge en 2070.*

*Le nombre d'habitants à l'horizon 2070 dépend des hypothèses, surtout celles retenues sur la fécondité et les migrations. En revanche, la structure de la population par âge à cette date dépend peu des hypothèses. En 2070, la France compterait plus d'une personne âgée de 65 ans ou plus pour deux personnes âgées de 20 à 64 ans.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2496228>

#### **L'espérance de vie en retraite sans incapacité sévère devrait être stable pour les générations nées entre 1960 et 1990**

Insee Références, édition 2016, P107-120, novembre 2016 (Insee)

*Si la mortalité et les incapacités continuent d'évoluer selon les tendances actuelles, la génération née en 1960 peut espérer, à 50 ans, vivre en moyenne 19 années à la retraite sans incapacité sévère, c'est-à-dire sans restriction dans les activités de la vie quotidienne. Du fait de l'augmentation de la durée de vie et du progrès médical, et malgré des départs en retraite de plus en plus tardifs jusqu'à la génération née en 1975, cet indicateur de la qualité de vie à la retraite se stabiliserait, voire*

s'améliorerait à partir de la génération née en 1975.

Les femmes nées en 1960 passeraient six ans de plus à la retraite que les hommes de la même génération, mais seulement quatre années de plus sans incapacité. Ces deux différences devraient légèrement diminuer pour les générations suivantes. Lorsque ces durées sont rapportées à la vie entière, les femmes restent avantagées par rapport aux hommes.

Les moyennes recouvrent cependant des disparités importantes : 4% des hommes et 13% des femmes vivraient plus de 30 ans à la retraite sans incapacité, mais 14% des hommes et 8% des femmes vivraient moins de cinq années dans cette même situation.

Les principaux déterminants de l'espérance de vie en retraite sans incapacité sévère sont l'espérance de vie, l'évolution de la survenue des incapacités et d'éventuels changements de législation sur les retraites. Ainsi, l'espérance de vie en retraite sans incapacité varie d'environ deux années entre les deux scénarios haut et bas d'évolution future de l'espérance de vie et d'une année entre les deux scénarios haut et bas d'évolution future des incapacités. Les gains constatés pour les générations nées après 1975 seraient atténués en cas de poursuite de l'augmentation de la durée d'assurance nécessaire pour obtenir le taux plein au-delà de la génération née en 1973.

[https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2492175/FPORSOC16g\\_D2\\_esperance-vie.pdf](https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2492175/FPORSOC16g_D2_esperance-vie.pdf)

## **La prédominance démographique des plus grandes communes s'atténue**

Insee Focus, n°74, janvier 2017 (Insee)

De 2009 à 2014, la croissance démographique des plus grandes communes reste dans l'ensemble inférieure à celle des communes moins peuplées, malgré des dynamiques contrastées. La part de la population vivant dans les cent communes françaises les plus peuplées continue de diminuer, à un rythme cependant moins soutenu qu'au cours des décennies passées. Ces tendances se retrouvent dans toutes les régions, même si la part de la population concentrée dans les plus grandes communes est assez variable.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2533334>

## **Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :**

### **Pays de la Loire : un fort dynamisme démographique**

Insee Flash Pays de la Loire, n°61, janvier 2017 (Insee)

Avec 3 690 659 habitants au 1er janvier 2014, les Pays de la Loire sont la 8e région la plus peuplée de France. Entre 2009 et 2014, la population de la région augmente de 30 320 personnes en moyenne chaque année, soit un rythme de croissance annuel de 0,8 %. Il s'agit du 3e taux de croissance le plus élevé de France métropolitaine. Son dynamisme repose sur deux moteurs équilibrés : le solde migratoire et le solde naturel. Si tous les départements de la région connaissent une croissance démographique, le gain de population est porté pour les trois quarts par les départements de Loire-Atlantique et de Vendée.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2540006>

### **Pays de la Loire : une démographie dynamique, malgré une légère baisse des naissances et un niveau élevé de décès**

Insee Flash Pays de la Loire, n°62, janvier 2017 (Insee)

Depuis 15 ans, les Pays de la Loire connaissent une forte croissance démographique, grâce au dynamisme du solde naturel et à l'arrivée de nouveaux habitants. Ces effets s'atténuent sur la période récente. La croissance de la population ralentit. La baisse des naissances y contribue. Celle-ci s'explique par le fléchissement de la fécondité et la diminution du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants. Avec 2,04 enfants par femme en 2014, les Pays de la Loire demeurent l'une des régions les plus fécondes. Par ailleurs, les décès sont plus nombreux depuis plusieurs années avec l'arrivée des générations du babyboom à des âges élevés à fort taux de mortalité.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2556460>

### **Sarthe : une croissance démographique faible**

Insee Flash Pays de la Loire, n°59, janvier 2017 (Insee)

Au 1er janvier 2014, la Sarthe compte 568 760 habitants. Entre 2009 et 2014, le département a connu un dynamisme démographique faible avec environ 1 540 personnes supplémentaires en moyenne chaque année. Les communes de la couronne mancelle et celles situées sur les grands axes reliant Le Mans à Angers et à Laval sont les plus dynamiques. Toutefois, quatre communes sur dix perdent des habitants au cours des cinq dernières années.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2539594>

## **Maine-et-Loire : une croissance démographique assez marquée**

Insee Flash Pays de la Loire, n°57, janvier 2017 (Insee)

*Le Maine-et-Loire compte 805 835 habitants au 1er 2014, ce qui en fait le 2e département le plus peuplé des Pays de la Loire. Entre 2009 et 2014, il gagne environ 4 955 personnes en moyenne chaque année, soit une hausse de 0,6 %. Cette progression de population est légèrement supérieure à la moyenne nationale. Elle se concentre principalement dans les communes périurbaines de la grande couronne d'Angers et le long de l'axe routier Angers-Laval. Trois communes sur dix perdent des habitants au cours des cinq dernières années.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2539759>

## **Vendée : une croissance démographique soutenue**

Insee Flash Pays de la Loire, n°60, janvier 2017 (Insee)

*Avec ses 662 122 habitants au 1er janvier 2014, la Vendée est le 3e département le plus peuplé des Pays de la Loire. La Vendée enregistre le 2e taux de croissance de population de la région au cours des cinq dernières années : + 1,1 % en moyenne chaque année. Les communes situées sur une bande littorale, ainsi que celles du nord du département et de la couronne périurbaine de La Roche-sur-Yon connaissent les croissances démographiques les plus fortes. Quelques communes du littoral et du sud-est du département perdent des habitants.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2539679>

## **Mayenne : la population se stabilise**

Insee Flash Pays de la Loire, n°58, janvier 2017 (Insee)

*Au 1er janvier 2014, la Mayenne compte 307 350 habitants. C'est le département le moins peuplé des Pays de la Loire. La population est relativement stable : elle augmente à un rythme très faible, de l'ordre de 440 habitants supplémentaires chaque année en moyenne entre 2009 et 2014. Les communes les plus dynamiques se concentrent dans la 2e couronne de Laval et le long des axes routiers Laval-Angers et Laval-Le Mans. Néanmoins, une petite moitié des communes perdent des habitants au cours des cinq dernières années, dont Laval.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2539905>

## **Loire-Atlantique : une croissance démographique forte**

Insee Flash Pays de la Loire, n°56, janvier 2017 (Insee)

*Avec 1 346 592 habitants au 1er janvier 2014, la Loire-Atlantique est le département le plus peuplé des Pays de la Loire. Entre 2009 et 2014, elle gagne en moyenne chaque année 16 240 habitants. Sa croissance démographique est soutenue : + 1,3 %, soit plus de deux fois plus que la moyenne nationale. La très grande majorité des communes de la Loire-Atlantique sont dans une dynamique positive. Nantes Métropole gagne 7 420 habitants par an en moyenne entre 2009 et 2014. Les communes de la grande couronne nantaise connaissent un dynamisme démographique particulièrement marqué. Seules 22 communes perdent des habitants au cours des cinq dernières années.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2539579>

## **Naissances dans les Pays de la Loire : de plus en plus de mères après 40 ans**

Insee Flash Pays de la Loire, n°49, septembre 2016 (Insee)

*En 2015, 42 049 bébés sont nés dans les Pays de la Loire. Le nombre de naissances baisse pour la cinquième année consécutive. Ceci est principalement dû au fléchissement de la fécondité, notamment à l'approche de la trentaine. Si la Mayenne connaît une baisse marquée, elle n'en demeure pas moins le 9e département de France métropolitaine le plus fécond. Les naissances sont de plus en plus tardives : en 2014, les mères ont en moyenne 30,3 ans. Dans la région, 4 % des nouveau-nés ont une mère quadragénaire.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2129156>

## STATISTIQUES-RECENSEMENTS

### Dossier complet Insee : Région des Pays de la Loire (52)

Chiffres détaillés

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-52>

### Dossier complet Insee : Département de la Loire-Atlantique (44)

Chiffres détaillés

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-44>

### Dossier complet Insee : Département de la Sarthe (72)

Chiffres détaillés

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-72>

### Dossier complet Insee : Département de la Vendée (85)

Chiffres détaillés

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-85>

### Dossier complet Insee : Département du Maine-et-Loire (49)

Chiffres détaillés

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-49>

### Dossier complet Insee : Département de la Mayenne (53)

Chiffres détaillés

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-53>

### L'Atlas du logement et des territoires

Caisse des dépôts – Pays de la Loire, Edition 2016

[https://www.prets.caissedesdepots.fr/IMG/pdf/pays\\_loire.pdf](https://www.prets.caissedesdepots.fr/IMG/pdf/pays_loire.pdf)

## MEMBRES DE LA PLATEFORME

### COMITE TECHNIQUE

[ARS Pays de la Loire](#)

[Conseil départemental de Loire-Atlantique](#)

[Conseil départemental de Maine-et-Loire](#)

[Conseil départemental de la Sarthe](#)

[Conseil départemental de Vendée](#)

[Direction régionale de l'INSEE](#)

[DRDJSCS des Pays de la Loire](#)

Direction départementale déléguée de la DRDJSCS des Pays  
de la Loire : [44](#)

Directions départementales de la cohésion sociale

[49](#) ; [72](#) ; [85](#)

et de la protection des populations : [53](#)

### AUTRES MEMBRES

[Caisses d'allocation familiales](#)

[CARSAT Pays de la Loire](#)

[CREAI Pays de la Loire](#)

[DIRECCTE Pays de la Loire](#)

[DTPJJ Loire Atlantique-Vendée](#)

[DREAL Pays de la Loire](#)

[les MDPH](#)

[MSA](#)

[ORS Pays de la Loire](#)

[Préfecture des Pays de la Loire](#)

[Rectorat de l'académie de Nantes](#)



### Editeur :

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire (DRDJSCS)

### Nous contacter :

[drjscs44-plateforme@drjscs.gouv.fr](mailto:drjscs44-plateforme@drjscs.gouv.fr)

[www.pays-de-la-loire.drdjcs.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.drdjcs.gouv.fr)

| [S'inscrire](#) | [Se désinscrire](#) |